



Fiche terminologique n°11

TERME ÉTUDIÉ : **education voucher**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **tuition-fee voucher [school voucher]**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation postsecondaire : administration et financement de l'éducation

DÉFINITION : "Government grants aimed at improving education for the children of low-income families by providing school tuition that can be used at public or private schools."

CONTEXTE : "[O]ne option might be for the federal government to institute a partial tuition-fee voucher [...] by channelling federal support to post-secondary education through students ..."

TERME ÉTUDIÉ : **bon d'études**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **bon d'éducation; bon d'enseignement; bon pour frais de scolarité; subventions universelles aux étudiants**

DÉFINITION : Bon versé aux parents leur permettant d'inscrire leur enfant à l'école de leur choix, publique ou privée.

CONTEXTE : 1-« On distingue deux types de bons d'étude : le bon d'étude sélectif et le bon d'étude universel. Les bons d'étude sélectifs sont habituellement restreints aux familles dont les revenus sont inférieurs à un seuil prédéterminé et sont surtout utilisés aux États-Unis. Ils permettent aux parents de milieux défavorisés d'inscrire leur enfant dans une école privée qui leur serait autrement inaccessible. Les bons d'étude universels ont été utilisés avec succès en Nouvelle-Zélande, au Danemark et en Suède. Contrairement aux bons d'étude sélectifs, les bons d'étude universels permettent de véritablement démocratiser le droit au choix de l'école et de corriger toute inégalité dans le mode de financement des écoles. Avec un bon d'étude universel, tous les parents reçoivent un même montant d'argent, qu'ils choisissent l'école publique de leur quartier, l'école publique du quartier voisin, ou encore l'école privée. »

2 « C'est d'ailleurs Milton Friedman qui développa, en 1962, l'idée du système de *voucher* en éducation, un système de chèque-éducation remis directement aux familles et leur permettant d'opter pour l'école de leur choix, qu'elle soit publique ou privée. »

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette les termes «bon pour frais de scolarité» et «subventions universelles aux étudiants» en raison de leur longueur. Il écarte les termes «bon d'éducation» et «bon d'enseignement» qui, sans être incorrects, n'ont pas de lien analogique avec les expressions courantes «bourse d'études» et «prêt d'études».

Il retient le terme «bon d'études» qui s'apparente à ces deux expressions et qui est bien formé, car «bon» désigne une formule écrite constatant le droit de toucher une somme d'argent. Par conséquent, le Réseau recommande le terme «bon d'études».

DATE DE RÉDACTION : juillet 1986